

Le 3 novembre 2020

**Destinataires :** Fournisseurs de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Bonjour,

Je vous remercie pour votre travail au cours des derniers mois. Il s'agissait d'une période difficile pour tous les Manitobains, mais les fournisseurs de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ont fait face à des difficultés uniques liées à la pandémie de COVID-19. La protection de la santé et de la sécurité des enfants et des employés est une priorité du gouvernement du Manitoba.

#### Masques médicaux

La garde d'enfants est un service essentiel. Pour assurer la sécurité des employés, des enfants et des familles, le port des masques médicaux fournis à votre secteur est conforme aux pratiques exemplaires actuelles, et ces masques sont les mêmes que ceux fournis aux foyers de soins personnels. Le port de masques N95 n'est pas requis pour la garde d'enfants en établissement. Il est important de noter que pour que l'efficacité d'un masque N95 soit optimale, la personne qui portera le masque doit faire faire un test d'ajustement professionnel. Les employés des garderies doivent porter les masques médicaux, comme ceux envoyés aux établissements par le ministère des Familles. À l'heure actuelle, aucun des masques fournis par le ministère n'a fait l'objet d'un rappel.

#### Prévention

N'oubliez pas que la prise de précautions de base est cruciale pour prévenir la propagation de COVID-19. Pour les employés des garderies, ces précautions comprennent :

- autodépister l'apparition de symptômes avant de se présenter au travail tous les jours, au moyen des questions au [www.gov.mb.ca/asset\\_library/en/covid/covid19\\_screening\\_checklist.fr.pdf](http://www.gov.mb.ca/asset_library/en/covid/covid19_screening_checklist.fr.pdf) ou de l'outil de dépistage au [covid19.soinscommunsmb.ca/covid19/outil-de-depistage](http://covid19.soinscommunsmb.ca/covid19/outil-de-depistage);
- rester à la maison et ne pas aller travailler s'ils sont malades, même si les symptômes sont très légers;
- demeurer à la maison et ne pas aller travailler s'ils ont été testés pour la COVID-19 et n'ont pas encore reçu les résultats;
- se laver ou se désinfecter les mains et se couvrir la bouche et le nez au moment de tousser ou d'éternuer;

- utiliser l'équipement de protection individuelle (à la demande du ministère des Familles) de façon appropriée et constante;
- renforcer le processus de nettoyage ou de désinfection des lieux.

Pour conclure, je vous remercie encore une fois pour vos efforts diligents en vue de prévenir la propagation de la COVID-19.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

**Brent Roussin, M.D., J.D., maîtrise en santé publique, FRCPC**

Médecin hygiéniste en chef du Manitoba

Santé, Aînés et Vie active Manitoba

c. c. M<sup>me</sup> Christina Moody, sous-ministre adjointe par intérim, Services aux enfants et aux jeunes  
M<sup>me</sup> Catherine Gates, sous-ministre adjointe, Prestation de services dans les communautés